

Savoie, mort en Chypre en 1148, parce qu'il était seigneur du Bugey. Or, M. de Barthélemy démontre qu'il n'avait pas d'armoiries, et que les plus anciens sceaux armoriés de cette illustre famille, encore souveraine, datent du treizième siècle.

J'ai donc été obligé de modifier toute cette partie de mon travail dans le manuscrit d'une seconde édition que m'avait encouragé à entreprendre notre éminent archiviste de Lyon, M. C. Guigue.

Quant à la raison donnée par A. Bernard, que le comte de Forez et Lyonnais, Guillaume III, ne put se dispenser d'avoir des armoiries, puisqu'il conduisit des troupes à la première croisade où il mourut, comme on l'apprend de Guillaume de Tyr, et qu'il fallait bien que ses troupes eussent une bannière, cette raison, dis-je, est insuffisante; car tous les croisés portaient une croix sur eux, soit sur l'épaule droite, soit sur le bras ou sur le front du casque, et des croix étaient peintes sur les banderolles de leurs lances.

En recevant la croix des mains de l'archevêque de Tyr, à l'assemblée de Gisors-sur-l'Epte, en 1188, Philippe-Auguste, Richard-Cœur-de-Lion et le comte de Flandre décidèrent que les croix d'étoffe portées par les croisés seraient rouges pour les Français, blanches pour les Anglais et vertes pour les Flamands.

Après mon mémoire sur les croisés du département de l'Ain, mon honorable ami, M. Vachez, a publié un important travail sur les croisés des départements du Rhône et de la Loire intitulé : *Familles chevaleresques des Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades*, 1875, dans lequel figurent, avec leurs armoiries, trente chevaliers de la première croisade en tête desquels est ce Guillaume III, comte de Lyonnais et de Forez, aux armes : *de gueules, au chêne d'or rayé et feuillé de sinople*, qu'il sera bien obligé de rayer dans une nouvelle édition, s'il l'entreprend. Il faut bien se rendre à l'évidence et se résigner, car la vérité historique a des droits imprescriptibles; et puis nous ne sommes pas les seuls, et la galerie des croisades du palais de Versailles devrait être la première à s'exécuter et à nous donner l'exemple.

On voit par ce qui précède que ce n'est pas pour le plaisir de critiquer Auguste Bernard et M. de Persigny que je publie cette note, mais bien pour éclairer ceux des lecteurs de la *Revue lyonnaise* qui n'ont pas étudié cette question.